

# Association Soudicy

Assemblée Générale Constitutive du vendredi 4 mai 2018 à Tronget

Début de la séance : 19H50

Accueil par Guillaume Mellot

Soirée importante puisqu'il s'agit d'acter la naissance de l'association Soudicy.

Les statuts seront donc validés en vue de les déposer bientôt à la Préfecture.

Merci à la municipalité pour nous avoir prêté la salle.

La soirée se déroulera ainsi :

Bref rappel historique ; explication de la démarche suivie jusque là, des valeurs et de la gouvernance de l'association ; présentation du budget prévisionnel ; enregistrement des adhésions ; désignation des représentants légaux de l'association. Nous terminerons par le verre de l'amitié.

Mais pour commencer, nous accueillons le créateur du nouveau logo : Guillaume Artigas.

Comme nous l'avons fait pour trouver notre nom, le « Soudicy » (plus de mille personnes avaient voté), plusieurs centaines se sont prononcées sur le logo. Nous avons reçu une trentaine de propositions, quatre ont été retenues et soumises au vote (sur internet, sur les marchés, etc).

Dans le logo créé par Guillaume, une pièce est mise en valeur à l'intérieur du O, pour symboliser la monnaie locale, avec un cercle qui tourne autour de lui-même pour signifier qu'on reste dans l'Allier. Les collines esquissées derrière rappellent l'aspect des plaines vallonnées caractéristiques du Bourbonnais. Les couleurs choisies sont l'orangé pour exprimer la chaleur du lien humain, le vert pour les collines.

Daniel Gerbert nous présente l'historique de notre monnaie locale :

En Octobre 2014, il assiste à une conférence de Philippe Derudder, un franco canadien qui est un des leaders des monnaies locales. Dans le public, des créateurs de la Doume, la monnaie locale du Puy de Dôme, l'invitent à participer à leur prochaine réunion.

En 2015, il réunit chez lui une quinzaine de personnes : que fait-on dans l'Allier ? Le 6 juin une réunion rassemble à Saint Pourçain plus de 40 personnes. En juillet, pique-nique, le groupe s'étoffe. Le collectif se met en place.

Le 3 février 2016, la sortie du film *Demain* marque les esprits. Le 23 février 2016, la salle du Colisée à Moulins est pleine. Le 11 mars 2016, plus de 100 personnes sont réunies et une dynamique se crée.

D'autres réunions ont lieu : à Bellenaves, à Montmarault, le collectif se rend présent dans des rassemblements divers (marchés, festivals, etc)

On arrive au 4 mai 2018 : l'association se crée.

Le collectif se réunit chaque premier samedi du mois, environ 15 personnes à chaque fois y participent et passent la journée ensemble. Et au cours du mois on se retrouve également par petits groupes pour des soirées de travail selon les thèmes à traiter et le travail à faire avancer.

Échanger, prendre des décisions ensemble, est tout un apprentissage qu'on veut vivre sur le modèle de la communication non violente, déjà mise en œuvre par les colibris. Cette façon d'entrer en relation les uns avec les autres est un point fort que les statuts cherchent à préserver. Nous souhaitons promouvoir la dimension humaine. La charte est un document important dans ce sens.

Michel Prothon présente la charte :

Résultat d'un travail participatif, elle essaye de mettre par écrit ce qui nous rassemble : réappropriation de l'économie, respect de l'environnement naturel, rapport de confiance et de solidarité, pas de compétition, ....

Pour adhérer à l'association il faut signer la charte, la faire sienne.

Nous avons choisi un territoire : l'Allier. Il y a aussi une valeur pédagogique, puisque la monnaie bien gérée et bien utilisée, ce que nous permet de faire la loi de 2014, est une richesse car elle est dédiée à des valeurs humaines.

Cette démarche a été l'occasion pour beaucoup de réfléchir sur l'économie et le rôle de l'argent dans notre société. On découvre qu'il y a des alternatives au schéma classique qu'on ne connaissait pas forcément. Pourquoi une monnaie, dans quel cadre, pour servir qui ou quoi ?

La diversité est importante dans la monnaie et, en cas de crise, les monnaies locales faciliteraient la résilience, redonneraient confiance pour rebondir.

A noter que Philippe Derudder, venu faire un conférence à Vichy en octobre 2017, a accepté d'être le parrain du Soudicy.

Un représentant de la monnaie de Roanne, la « commune », présent dans la salle nous adresse ses vœux et ses encouragements.

Guillaume explique ensuite un peu plus le travail avancé jusque là. Nous avons cherché à comprendre comment peut on lancer une initiative ensemble et avoir envie de la continuer dans l'échange et l'entente malgré des désaccords potentiels. Comment donner la place à chacun ? Quelle gouvernance, comment répartir le pouvoir ?

Notre approche est résolument horizontale. Pas de chef, mais un collectif. Donc nous n'éliions pas de président. C'est un groupe de personnes qui sera désigné ce soir pour représenter l'association. Il existera plusieurs cercles, celui des professionnels, des collectivités territoriales, des consommateurs, ... Le pouvoir est régulé au sein de chaque cercle mais aussi entre les membres.

La démarche est inclusive, tout le monde peut participer et trouver sa place. Les statuts mettent cela en valeur afin de permettre à tous de se saisir des valeurs qui nous réunissent. Pour les défendre et les préserver, un cercle éthique sera le garant du projet d'origine et de son esprit.

Un cercle des utilisateurs, un cercle éthique et peut être un cercle des professionnels devraient être désignés ce soir.

Les statuts posent aussi le principe des groupes de travail : quand une idée, une action est à mettre en œuvre, si tout le monde est d'accord, le groupe sera créé. Les initiatives seront donc encouragées. Dans le respect des valeurs.

Le mode de décision choisi est de parvenir au consentement. Le vote a pour inconvénient qu'il implique qu'une décision soit forcément imposée à une minorité qui n'est pas d'accord. Le consentement est plus long et plus exigeant : il demande de partir de nos points de vue divergents au départ et de s'en servir avec respect pour construire une réflexion commune. Expliquer son avis et trouver le point commun à tous qui permette de prendre une décision collective et commune est possible. Le collectif a toujours fonctionné comme cela. Les échanges enrichissent ainsi les opinions de chacun.

### Les statuts

L'idée est de déposer les statuts à l'issue de cette AG, mais aussi d'exprimer dès aujourd'hui les points qu'il nous semble nécessaire de modifier. Le groupe retravaillera dans ce sens dans les jours qui viennent.

**Lecture article par article** (vous pourrez retrouver les articles des statuts sur notre site)

**Art 1** : Dénomination **ok**

**Art 2** : Objet **ok**

**Art 3** : Règlement intérieur. Il sera terminé ultérieurement. **Article adopté** mais le terme « *règlement intérieur* » est à revoir, pas satisfaisant.

**Art 4** : Il dit que l'adresse administrative est précisée dans le règlement intérieur. Quelques explications sont nécessaires : si les associations ont l'habitude de fonctionner de manière pyramidale, d'avoir un président et une adresse de siège social, légalement tout cela n'est pas obligatoire et on peut préciser que cette adresse est dans le règlement intérieur. **Article adopté.**

Quelqu'un demande alors pourquoi ne pas continuer à fonctionner en collectif, qui serait moins tributaire d'une administration. C'est qu'un collectif n'a pas d'existence légale et la loi définit clairement quelles sont les structures qui peuvent gérer une monnaie locale. Diffuser une monnaie locale n'est pas anodin, l'association est obligatoire. Mais rien ne nous empêche par la suite d'évoluer vers une Scic (Société coopérative d'intérêt général).

**Art 5** : durée de l'association illimitée **ok**

**Art 6** : adhésions. L'idée est de ne pas établir de principes trop rigides pour accepter ou refuser tel ou tel. L'important est de se poser des questions. Et il faut accepter d'adhérer avant que le règlement intérieur soit définitif. **ok**

**Art 7** : l'Assemblée Générale.

On décide de rajouter « *L'AG approuve les statuts, le RI et la charte, ainsi que les modifications des statuts, du RI et de la charte à venir* » **ok**

Et d'accepter aujourd'hui le RI qui n'est pas présenté aujourd'hui **Ok**

Il n'est pas obligatoire de faire des AG extraordinaires mais on peut faire plusieurs AG par an. En pratique chaque réunion de travail de début de mois où chacun a la possibilité de venir fonctionnera comme une AG où seront approuvées les décisions. Le sens de tout cela est que le plus grand nombre s'exprime à tous les niveaux et à tous les moments de l'association.

Pas de quorum ? On en parle plus loin.

**Art 8** : Cercles et groupes

1° Réécrire la première phrase qui n'était pas française : « *un adhérent ne peut intégrer / participer / être membre que d'un seul cercle* », excepté pour les membres du cercle de pilotage.

Les « membres du cercle éthique » : reformuler pour expliciter.

Proposition de Guillaume : « *Ce cercle peut comprendre tout membre du Soudicy ayant contribué à son développement, notamment les fondateurs de l'association et avec l'accord de l'AG* ».

Le mot « fondateur » pose problème, il faut le comprendre comme « les membres du collectif d'origine ». La phrase est mal tournée. Il faut la reprendre.

Attention ! Tous les membres du collectif d'origine ne sont pas obligés d'appartenir à ce cercle d'éthique.

L'AG désigne le cercle éthique, pas l'inverse. C'est ça qui est important.(un auditeur)

Guillaume souligne le fait qu'il est nécessaire avant de participer au cercle éthique de bien comprendre le fonctionnement du Soudicy, donc il faut préalablement prendre le temps de faire connaissance avec ses valeurs, son fonctionnement, son état d'esprit.

Ce qui compte, ce n'est pas d'être fondateur pour faire partie du cercle éthique, mais de bien connaître l'état d'esprit et les valeurs pour y être attaché et vouloir les préserver (une auditrice).

Proposition de Michel : « *Ce cercle comprend tout membre du Soudicy attaché à ses valeurs, ayant contribué activement à son développement et avec l'accord de l'AG* ».

Retenue **ok**

Les groupes : art 8-2, **ok**

**Art 9** : cercle de pilotage. Remplacer le mot « élus » par « désignés » pour 2 ans. **ok**

Ecrire aussi « D'autres cercles peuvent être créés par l'AG au gré des besoins ». **ok**

**Art 10** : prise de décision **ok**

**Art 11** : Perte de la qualité de membre. Remplacer la qualité de membre de l'association « peut se perdre » par « se perd » **ok**

**Art 12** : Indemnités **ok**

**Art 13** : Finances **ok**

**Art 14** : Dissolution **ok**

Qui garantit la valeur de la monnaie locale ? C'est la Loi. Mais il est important de le mettre dans les statuts de l'association pour rassurer les professionnels.

A réfléchir, dans le règlement intérieur ? Demander à SOL pour une réponse légale.

On décide de rajouter un **Art 15** :des précisions sont apportées dans le règlement sur la garantie de remboursement des soudicy.

**Les statuts sont adoptés en adoptant les modifications ci-dessus.**

### Les adhésions

A partir de 5 euros pour les individuels / famille. Il y aura un gros travail de la part de l'association pour expliquer le pourquoi de ces 5 euros. Les payer c'est dire j'adhère à une démarche. Si cela pose problème, on reviendra sur cette somme. **Ok**

Sauf 2 personnes, qui sont pour l'adhésion libre.

Le prix de l'adhésion pour les professionnels reste à l'étude et n'est pas décidé ce soir. Il sera vu en accord avec le cercle des professionnels. Les 25 ou 50 euros envisagés, et conformes à ce que plusieurs monnaies locales ont déjà adopté leur semble trop cher.

Le prix à payer pour être indépendant ? Point à retravailler avec les professionnels, donc **pas adopté**.

Christophe Camares nous met au courant du dossier de demande de subvention déposé il y a trois semaines à La Fondation de France

Quatre objectifs à décliner sur 3 années.

1. constituer l'association, déposer les statuts et trouver une banque
2. développer l'association créer un réseau de professionnels, faire circuler le soudicy
3. Créer les billets et les supports de com
4. Mettre en place des outils pour maîtriser la circulation des soudicy, l'analyser

Il a fallu faire un budget prévisionnel. Présenté à l'assemblée. La somme demandée est de 4 400 euros pour l'année 1, 9 900 euros pour l'année 2 et 1 800 euros pour l'année 3, sur un budget total de 25 700 euros.

Dans les chantiers à venir, trouver une banque, un RI, financer et créer les billets, ...

### Constitution des cercles

Les personnes présentes à l'AG et désirant adhérer à l'association se répartissent par cercle selon leur statut.

Chaque cercle doit désigner deux titulaires et deux suppléants pour faire partie du cercle de pilotage pour une durée de deux ans. Ils seront pendant cette durée les représentants légaux de l'association. Les titulaires sont tirés au sort parmi les

volontaires. Ceux qui sont intéressés mettent leur nom dans un chapeau, ceux qui ne sont pas intéressés, y déposent un papier blanc.

Ce qui donne les résultats suivants

Cercle des utilisateurs

- **Line** Martin et **Guillaume** Mellot, titulaires
- Christiane Boutin , suppléante

Cercle éthique

- **Michel** Prothon et **Pascal** Zentkowski, titulaires cercle éthique
- JeanPierre Laloué et Jacques Lenoir, suppléants

Cercle des professionnels

- **Jennifer** Tarnowski et **Frédéric** Geneste, titulaires
- Pas de suppléants pour le moment.

Merci à toutes ces personnes qui se sont engagées pour que notre soudicy voie bientôt le jour.

L'assemblée générale se termine par un moment convivial autour de boissons et de bonnes choses à manger.

Cinquante-quatre personnes ont participé à cette Assemblée Générale Constitutive. Quarante-sept adhésions ont déjà été enregistrées.